

La France avance modérément pour protéger ses technologies innovantes

L'Office européen des brevets vient de publier une nouvelle étude sur les pays les plus innovants en matière de technologies issues de la 4ème révolution industrielle. La France arrive à la troisième place des pays européens ayant déposé le plus de brevets.

Temps de lecture : minute

10 décembre 2020

Protéger des mois voire des années de recherche, tel est l'objet du dépôt de brevets. Mais ils sont aussi un moyen d'évaluer le caractère innovant des pays du monde entier. C'est d'ailleurs ce que propose [l'étude "Brevets et quatrième révolution industrielle : les évolutions technologiques mondiales à l'origine de l'économie des données"](#) que vient de publier l'Office européen des brevets (OEB). Si les États-Unis dominent clairement le classement, la France arrive à se positionner en troisième position des pays européens les plus innovants mais affiche une croissance un peu molle en matière de dépôts de brevets.

La technologie, folle de brevets

Les demandes de brevets étudiées dans le rapport concernent les technologies liées aux objets connectés dits intelligents comme l'intelligence artificielle, les big data ou l'IoT. Et celles-ci ont explosé de 20% entre 2010 et 2018, soit cinq fois plus vite que la moyenne des autres domaines technologiques. Rien de bien étonnant à ça, tous les secteurs - de la mode à la banque en passant par l'agriculture et le retail - se lancent dans l'exploration technologique pour améliorer leur process,

réduire leurs coûts et leurs prises de risque.

Les domaines de la connectivité et de la gestion des données dépassent même cette croissance. Avec 25 500 demandes de brevets déposées en 2018, ces deux secteurs ont connu des croissances respectives de 26,7% et 22,5%. En Europe, la protection des données est devenue un enjeu majeur pour les entreprises qui doivent respecter le fameux RGPD.



À lire aussi

Pourquoi parier sur un brevet lorsque l'on est une startup ?

L'usage de l'intelligence artificielle et de l'IoT se développent mais nécessitent encore de gros investissements de la part des entreprises et des industriels. Ce qui explique aisément la croissance des demandes de brevets par leurs propriétaires, effrayés à l'idée de se faire voler leur labeur et les produits potentiels qui pourraient en découler.

La France tient le cap en Europe sans briller

Pas de grande surprise concernant le pays le plus en avance en matière d'innovations liées à la 4ème révolution industrielle. Les États-Unis dominent le classement en totalisant près d'un tiers des demandes de brevets déposées entre 2000 et 2018 contre un cinquième pour l'Europe et le Japon, quasiment ex-aequo.

Au sein du continent européen, c'est l'Allemagne qui caracole en tête du classement. À elle seule, elle concentre 29% des brevets relatifs à la 4ème révolution industrielle déposés entre 2000 et 2018, le double de ceux du Royaume-Uni (14,3%) et de la France (12,5%) réunis sur le podium. Mais la France avance à un faible rythme.

L'Hexagone accuse ainsi une croissance des demandes de 11,5% entre 2010 et 2018%, ce qui lui confère une 9ème position au niveau européen, derrière la Suède (22,6%), la Suisse (19,6%), l'Autriche (15,8%) ainsi que le Royaume-Uni, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. Elle est également bien en deçà de la croissance mondiale qui affiche un taux de 19,5% et européenne de 15,5%.

Malgré ces performances en demi-teinte, la France possède un fort degré de spécialisation dans les technologies habilitantes (sécurité, sécurité des données et systèmes 3D), les domaines d'application (infrastructures intelligentes, véhicules et maisons intelligents) ainsi que les technologies logicielles de base. Ces compétences arrivent ainsi en complément des expertises des autres pays européens, ce qui prouve, une fois n'est pas coutume, de l'importance d'une meilleure coopération entre les États de l'UE pour briller sur la scène mondiale de l'innovation.

